



14 / COHÉSION - JEUNES

Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans



**Faciliter et relancer
l'embauche des jeunes**

Description de la mesure

L'État crée une aide financière de 4 000 € pour l'embauche entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021 d'un salarié de moins de 26 ans en CDI ou CDD de 3 mois et plus pour un salaire jusqu'à 2 fois le SMIC. L'aide est attribuée aux entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur.

L'Agence de Services et de Paiement verse l'aide par tranche trimestrielle sur un an.



Pilote : État



Partenaires : Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, Agence de Services et de Paiement, branches professionnelles



Financement national : 1,1 Md €, dont 1 Md € engagés dès 2020



Calendrier : contrats conclus entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021



Démarches

En attente des instructions nationales.

INFORMATIONS

- Contacter l'Agence de Services et de Paiement : 0 809 549 549
- Informations : oc.pole3e@direccte.gouv.fr - www.occitanie.direccte.gouv.fr